

Compte rendu de la réunion du mardi 27 juin 2023

La Présidente ouvre la séance à 20h47

Présents : 8

Absents : COMAYRAS Delphine, FOURNIER Fabien, BOUDES Hervé

Le secrétaire de séance est. GROLIER Christine

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 16 Mai 2023
2. Aveyron Ingénierie : Convention pour la mission assainissement

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité que la Commune, dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement collectif confie à l'Agence la mission suivante : diagnostic et suivi des systèmes d'assainissement collectif de MONTJAUX - ROQUETAILLADE ; MONTJAUX BOURG; MONTJAUX - MARZIALS; MONTJAUX - CANDAS.

3. Parc des Grands Causses : Acceptation du projet « Charte du Parc 2022-2027 »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver sans réserve la Charte du Parc Naturel Régional des Grands Causses, comprenant le rapport, le plan du Parc et les annexes ;
 - D'approuver les statuts présentés dans les annexes du rapport de Charte et de demander l'adhésion de la Commune au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel régional des Grands Causses.

4. Taux de cotisation - contrat d'assurances statutaires

Après délibération, le Conseil accepte que, conformément au barème prévu dans l'annexe du Cahier des Clauses Techniques Particulières du marché, les taux proposés pour les collectivités employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL soient revalorisés de 7% à compter du 1er janvier 2024.

5. DM M14

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	3000 00	
6411	Personnel titulaire	-3000.00	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après délibération, le Conseil accepte cette décision modificative.

6. DM M49

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023. avant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21532 (040) - 13	Réseaux d'assainissement	-192 00	
28153 (040)	Installations à caractère spécifique		-192.00

Après délibération, le Conseil accepte cette décision modificative.

7. Communauté de Communes

Après délibération, Le Conseil accepte la possibilité de bénéficier de la mise à disposition d'un personnel administratif de la Communauté de Communes conformément à l'article V des statuts ; le but étant de permettre aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents :

8. Epicerie : Augmentation du loyer

Le Conseil ayant voté : 4 pour, 1 contre, 3 abstentions, le loyer de l'épicerie sera augmenté de 400€ à 417,70€

9. Recensement

Il doit avoir lieu en janvier et février 2024

Après délibération, l'ensemble du Conseil désigne Mme Claudine ROQUES comme coordonnatrice municipale.

Questions diverses

a) Bibliothèque

Déménagement des étagères et livres dans une pièce attenante à l'agence postale

b) Réception TV Marzials

L'achat de la carte accès module pour la station collective doit être réalisé car plusieurs habitants bénéficient de ce dispositif.

c) Agence postale

En accord avec la direction de La Poste, l'agence postale de Montjoux sera déménagée dans les locaux du bâtiment école / mairie début septembre 2023. Auparavant, des travaux seront réalisés durant le mois de juillet : sécurisation de l'accès au coffre, aménagement du local recevant le public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45